

Maître Xavier LOMBARDO

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

**Administrateur provisoire
de l'étude de feu Me POTEL
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40
commissaire.priseur@lagoon.nc**



VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE

Véhicules et matériels réformés de l'OPT

**mercredi 27 avril 2022
09:30**

**CENTAL
1 rue Eiffel - Ducos
98800 NOUMEA**

Visites des lots 1 à 28 vendus sur désignation, voir jours et heures en fin de descriptif
Visites le jour de la vente pour les lots 29 à 139 de 8h00 à 9h30 au CENTAL
Visites des lots 140 à 169 : deux jours de visites possibles, voir adresse, jours et heures
en fin de descriptif

**ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement
le jour même ou selon indications données en début de vente.**

**Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais
compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)**

Sur désignation au CPSM à Ducos, rue Fernand Forest



Sur désignation à la ZAC PANDA, rue de l'industrie



Sur le site de la vente au CENTAL, rue Eiffel



Sur désignation à la Zac Panda

Mises à Prix:

| | | |
|----|---|---------|
| 1 | Lot de 5 poteaux en bois (3 ou 4m) traités donc usage exclusivement en extérieur: câbles ou barrières | 10 000 |
| 2 | Lot de 5 poteaux en bois (3 ou 4m) traités donc usage exclusivement en extérieur: câbles ou barrières | 10 000 |
| 3 | Lot de 5 poteaux en bois (3 ou 4m) traités donc usage exclusivement en extérieur: câbles ou barrières | 10 000 |
| 4 | Lot de 6 poteaux en bois (3 ou 4m) traités donc usage exclusivement en extérieur: câbles ou barrières | 12 000 |
| 5 | Lot de 6 poteaux en bois (plus de 4m) traités donc usage exclusivement en extérieur: câbles ou barrières | 15 000 |
| 6 | Lot de 8 poteaux en bois (plus de 4m) traités donc usage exclusivement en extérieur: câbles ou barrières | 20 000 |
| 7 | Lot de 8 poteaux en bois (plus de 4m) traités donc usage exclusivement en extérieur: câbles ou barrières | 20 000 |
| 8 | Lot de 8 poteaux en bois (plus de 4m) traités donc usage exclusivement en extérieur: câbles ou barrières | 20 000 |
| 9 | Lot de 8 poteaux en bois (plus de 4m) traités donc usage exclusivement en extérieur: câbles ou barrières | 20 000 |
| 10 | Lot de 8 poteaux en bois (plus de 4m) traités donc usage exclusivement en extérieur: câbles ou barrières | 20 000 |
| 11 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m | 200 000 |
| 12 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m | 200 000 |
| 13 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m | 200 000 |
| 14 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m | 200 000 |
| 15 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m | 200 000 |
| 16 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m | 200 000 |

| | | |
|----|---|---------|
| 17 | Lot de 2 tourets avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m par touret dont un entamé | 370 000 |
| 18 | Lot de 2 tourets avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m par touret dont un entamé | 370 000 |
| 19 | Lot de 2 tourets avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m par touret dont un entamé | 370 000 |
| 20 | Lot de 2 tourets avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m par touret dont un entamé | 370 000 |
| 21 | Lot de 2 tourets avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 32 mm, longueur environ 1800m par touret | 400 000 |
| 22 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 50 mm, longueur environ 1000m | 120 000 |
| 23 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 50 mm, longueur environ 1000m | 120 000 |
| 24 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 50 mm, longueur environ 1000m | 120 000 |
| 25 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 50 mm, longueur environ 1000m | 120 000 |
| 26 | Touret avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 50 mm, longueur environ 1000m | 120 000 |
| 27 | Lot de 2 tourets avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 50 mm, longueur environ 2 x 1000m | 240 000 |
| 28 | Lot de 2 tourets avec tuyau PEHD noir bande verte, pour passage fibre optique, peut servir à l'irrigation mais pas pour l'adjonction d'eau potable, diam. 50 mm, longueur environ 2 x 1000m | 240 000 |

Visites des lots 1 à 28 le mardi 26 avril de 8h30 à 10h30 sur le site de l'OPT, lot 334, rue de l'industrie - ZAC PANDA (il faudra prévoir les moyens humains et de manutention pour l'enlèvement de ces lots qui se fera sur rendez-vous)

Sur le site de la vente

Mises à Prix:

| | | |
|----|--|-------|
| 29 | Lot de 2 grands coffres en pvc rigide (anciens coffres à batterie) | 1 000 |
|----|--|-------|

| | | |
|----|---|--------|
| 30 | Lot de 2 grands coffres en pvc rigide (anciens coffres à batterie) | 1 000 |
| 31 | Lot de 2 grands coffres en pvc rigide (anciens coffres à batterie) | 1 000 |
| 32 | Lot de 2 grands coffres en pvc rigide (anciens coffres à batterie) | 1 000 |
| 33 | Lot de 2 grands coffres en pvc rigide (anciens coffres à batterie) | 1 000 |
| 34 | Lot de 4 grands coffres en pvc rigide (anciens coffres à batterie) | 2 000 |
| 35 | Lot de 4 grands coffres en pvc rigide (anciens coffres à batterie) | 2 000 |
| 36 | Lot de 4 grands coffres en pvc rigide (anciens coffres à batterie) | 2 000 |
| 37 | Lot de 4 grands coffres en pvc rigide (anciens coffres à batterie) | 2 000 |
| 38 | Lot de 4 grands coffres en pvc rigide (anciens coffres à batterie) | 2 000 |
| 39 | Grand coffre pvc rigide avec support (ancien coffre à batterie) | 1 000 |
| 40 | Grand coffre pvc rigide avec support (ancien coffre à batterie) | 1 000 |
| 41 | Lot de 2 grands coffres pvc rigide avec supports (anciens coffres à batterie) | 2 000 |
| 42 | Lot de 2 grands coffres pvc rigide avec supports (anciens coffres à batterie) | 2 000 |
| 43 | Échelle 2 plans 4.15x7.25m | 12 000 |
| 44 | Échelle 2 plans 4.15x7.25m | 12 000 |
| 45 | Échelle 2 plans 4.15x7.25m en fibre de verre | 15 000 |
| 46 | Échelle 2 plans 2.75x4.45m | 10 000 |
| 47 | Échelle simple 9 barreaux | 5 000 |
| 48 | Lot de 10 tuyaux pvc diam. 60 | 3 000 |
| 49 | Lot de 10 tuyaux pvc diam. 60 | 3 000 |
| 50 | Lot de 10 tuyaux pvc diam. 60 | 3 000 |
| 51 | Lot de 10 tuyaux pvc diam. 60 | 3 000 |
| 52 | Lot de 3 tuyaux PEHD (rouleaux de 40m) | 12 000 |
| 53 | Lot de 2 chariots | 6 000 |
| 54 | Rack métallique pour rangement de tuyaux pvc (6m de long, 3.6m de haut) | 20 000 |
| 55 | Rack métallique pour rangement de tuyaux pvc (6m de long, 3.6m de haut) | 20 000 |
| 56 | Rack métallique pour rangement de tuyaux pvc (6m de long, 3.6m de haut) | 20 000 |
| 57 | Rack métallique pour rangement de tuyaux pvc (6m de long, 3.6m de haut) | 20 000 |

| | | |
|----|--|--------|
| 58 | Balance postale PRECIA Molen IRIS 2, n° de série 06F401907 avec câble d'alimentation (s'allume) - 5grs à 10kgs précision pour 3kgs = 1gr, précision pour 10kgs = 2grs, sans carnet de métrologie | 8 000 |
| 59 | Balance postale PRECIA Molen IRIS 2 avec câble d'alimentation (s'allume) - 5grs à 10kgs précision pour 3kgs = 1gr, précision pour 10kgs = 2grs, sans carnet de métrologie | 8 000 |
| 60 | Balance postale PRECIA Molen IRIS 2 avec câble d'alimentation (s'allume) - 5grs à 10kgs précision pour 3kgs = 1gr, précision pour 10kgs = 2grs, sans carnet de métrologie | 8 000 |
| 61 | Balance postale PRECIA HP10, n° de série 512554 avec câble d'alimentation (s'allume) - 40grs à 10kgs précision 2grs, sans carnet de métrologie | 8 000 |
| 62 | Balance postale PRECIA HP10, n° de série 512557 avec câble d'alimentation (s'allume) - 40grs à 10kgs précision 2grs, sans carnet de métrologie | 8 000 |
| 63 | Balance postale SOEHNLE SEB4B-100-C3, n° de série 092071, max 100kg (état de fonctionnement inconnu) | 12 000 |

Sur le site de vente : mobilier divers

Mises à Prix:

| | | |
|----|---|--------|
| 64 | Lot d'un casier de tri métal 5 colonnes et module de 2 colonnes | 5 000 |
| 65 | Lot d'un casier de tri métal 5 colonnes et module de 2 colonnes | 5 000 |
| 66 | Lot de 2 modules de 2 colonnes | 2 000 |
| 67 | Casier de tri métal 5 colonnes avec plan de travail | 6 000 |
| 68 | Casier de tri métal 5 colonnes avec plan de travail | 6 000 |
| 69 | Casier de tri métal 5 colonnes avec plan de travail | 6 000 |
| 70 | Lot d'un casier de tri métal 5 colonnes avec plan de travail et 2 modules de 2 colonnes | 8 000 |
| 71 | Lot d'un casier de tri métal 5 colonnes avec plan de travail et 2 modules de 2 colonnes | 8 000 |
| 72 | Lot d'un casier de tri métal 5 colonnes avec plan de travail et 2 modules de 2 colonnes | 8 000 |
| 73 | Lot d'un bureau en bois 140x140, caisson 3 tiroirs et fauteuil dactylo | 9 000 |
| 74 | Lot d'un bureau en bois 140x140, caisson 3 tiroirs et fauteuil dactylo | 9 000 |
| 75 | Lot de 8 chaises visiteur | 10 000 |
| 76 | Lot de 2 chaises dactylo à roulettes | 4 000 |
| 77 | Lot de 3 chaises dactylo à roulettes | 6 000 |
| 78 | Lot de 3 fauteuils dactylo à roulettes | 7 000 |

| | | |
|-----|---|---------|
| 79 | Lot d'un établi piètement métal, support bois et siège d'atelier en polypropylène | 5 000 |
| 80 | Tabouret bois avec repose pied | 1 000 |
| 81 | Meuble de guichet en bois sur roulettes | 4 000 |
| 82 | Meuble de guichet en bois sur roulettes | 4 000 |
| 83 | Lot d'un meuble de guichet en bois sur roulettes et petit bloc assorti 8 casiers | 5 000 |
| 84 | Lot d'un meuble de guichet en bois sur roulettes et petit bloc assorti 8 casiers | 5 000 |
| 85 | Table trapézoïdale grise | 2 000 |
| 86 | Lot de 2 tables dessus stratifié gris (80x80cm et 140x70cm) et 2 chaises dactylo | 10 000 |
| 87 | Table dessus bois 50x80cm | 3 000 |
| 88 | Table demi cercle, dessus bois 120x60cm | 5 000 |
| 89 | Table métal 70x50 cm | 4 000 |
| 90 | Desserte à roulettes 5 plateaux | 5 000 |
| 91 | Desserte à roulettes 3 plateaux | 4 000 |
| 92 | Lot de 2 dessertes à roulettes : une 3 plateaux et une 2 plateaux | 5 000 |
| 93 | Desserte fixe 2 plateaux | 2 000 |
| 94 | Meuble métallique gris 2 portes rideaux coulissants (cassées) | 7 000 |
| 95 | Meuble métallique gris 2 portes rideaux coulissants (cassées) | 7 000 |
| 96 | Armoire métallique grise 2 portes rideaux coulissants (cassées) | 9 000 |
| 97 | Armoire métallique grise 2 portes battantes | 122 000 |
| 98 | Meuble métallique beige portes accordéon | 10 000 |
| 99 | Armoire métallique beige portes accordéon | 12 000 |
| 100 | Lot de 2 caissons 3 tiroirs hauteur de bureau (fixes) | 7 000 |
| 101 | Lot de 3 caissons 3 tiroirs hauteur de bureau (fixes) et chaise dactylo | 13 000 |
| 102 | Lot de 3 caissons 3 tiroirs hauteur de bureau (fixes) et chaise dactylo | 13 000 |
| 103 | Caisson 3 tiroirs hauteur de bureau (métal et dessus bois) | 3 000 |
| 104 | Lot de 2 caissons métalliques à roulettes 3 tiroirs | 6 000 |
| 105 | Lot de 2 caissons métalliques à roulettes 3 tiroirs | 6 000 |

| | | |
|-----|--|--------|
| 106 | Lot de 2 caissons métalliques à roulettes 3 tiroirs | 6 000 |
| 107 | Lot de 2 boîtes de classement métalliques | 4 000 |
| 108 | Boîte de classement métallique à roulettes | 3 000 |
| 109 | Ensemble d'un canapé 3 éléments modulables, revêtement suédine marron et table basse ronde avec plateau en verre | 15 000 |

Sur le site de la vente : téléphonie

Mises à Prix:

| | | |
|-----|---|--------|
| 110 | Lot de 6 Routeurs Mobile 4G HUAWEI E5372 avec une batterie et 4 chargeurs | 6 000 |
| 111 | Lot de 6 Routeurs Mobile 4G HUAWEI E5372 avec une batterie et 4 chargeurs | 6 000 |
| 112 | Lot de 6 Routeurs Mobile 4G HUAWEI E5372 avec une batterie et 4 chargeurs | 6 000 |
| 113 | Lot de 6 Routeurs Mobile 4G HUAWEI E5372 avec une batterie et 4 chargeurs | 6 000 |
| 114 | Lot de 6 Routeurs Mobile 4G HUAWEI E5372 avec une batterie et 4 chargeurs | 6 000 |
| 115 | Lot de 6 Routeurs Mobile 4G HUAWEI E5372 avec une batterie et 4 chargeurs | 6 000 |
| 116 | Lot de 4 téléphones 2G à touches : 2 KONROW Sweet et 2 ARCHOS F18 | 4 000 |
| 117 | Lot de 4 téléphones 2G à touches : 3 KONROW Sweet et un NOKIA 105 | 4 000 |
| 118 | Lot de 5 téléphones 2G à touches : 2 KONROW Sweet, ARCHOS F18 et F28 et ALCATEL Onetouch 10.16 D | 5 000 |
| 119 | Lot de 6 téléphones 2G à touches : 3 INFINIX Bliss et 3 WIKO Lubi 5 | 6 000 |
| 120 | Lot de 6 téléphones 2G à touches : 3 WIKO Lubi 5, 2 LOGICOM L-282 et un LOGICOM Le Posh 170 (occasion) | 6 000 |
| 121 | Lot de 4 smartphones 4G : KONROW Link 50, NOKIA 3, ARCHOS 50f Helium et HUAWEI Ascend Y550 | 15 000 |
| 122 | Lot de 3 smartphones 4G : NOKIA 3, ARCHOS 50f Helium et BLACKVIEW BV6000S (étanche) | 12 000 |
| 123 | Lot de 3 smartphones 3G/4G : NOKIA 103, MICROSOFT Lumia 640 et HTC WildFire S | 12 000 |
| 124 | Lot de 3 smartphones 3G/4G : KONROW Link 50, WIKO Birdy et CONDOR WILEYFOX SPARK X (avec sa coque) | 13 000 |
| 125 | Lot de 2 téléphones 2G à touches KONROW Stone (étanche et anti-choc) et 2 smartphones 3G KONROW City 55 | 13 000 |

| | | |
|-----|---|--------|
| 126 | Lot de 2 téléphones 2G à touches KONROW Stone (étanche et anti-choc) et 2 smartphones 3G KONROW City 55 | 13 000 |
| 127 | Lot d'un smartphone 4G E&L S60 et un téléphone à touches 3G ECHO Shock 36 (étanche et anti-choc) | 10 000 |
| 128 | Lot de 10 chargeurs WIKO (occasion) | 2 000 |
| 129 | Lot de 6 chargeurs et 15 câbles (occasion) | 1 000 |
| 130 | Lot de 3 casques à réalité virtuelle | 3 000 |
| 131 | Lot de 3 casques à réalité virtuelle | 3 000 |
| 132 | Lot de 3 casques à réalité virtuelle | 3 000 |
| 133 | Lot de 3 casques à réalité virtuelle | 3 000 |
| 134 | Lot de 3 casques à réalité virtuelle | 3 000 |
| 135 | Lot de 3 casques à réalité virtuelle | 3 000 |
| 136 | Lot de 3 casques à réalité virtuelle | 3 000 |
| 137 | Lot de 5 casques à réalité virtuelle | 5 000 |
| 138 | Lot de 5 casques à réalité virtuelle | 5 000 |
| 139 | Lot de 5 casques à réalité virtuelle | 5 000 |

Sur désignation à Ducos, rue Forest

Mises à Prix:

| | | |
|-----|---|---------|
| 140 | Scie radiale sur table LYON FLEX avec convoyeurs | 85 000 |
| 141 | Nettoyeur haute pression FRANK impact HW 806-140 DMS | 18 000 |
| 142 | Compresseur de chantier IRMAIR 11-12 H (non utilisé depuis plus de 8 ans) | 60 000 |
| 143 | CHEVROLET Captiva, 5 places, 13 cv, gasoil - Marque : CHEVROLET - Type Commercial : CAPTIVA - Immatriculation : 335 989 NC - Kilométrage : 34 945 - 1ere Mise en Service : 12/04/2011 - Type administratif : CG26RJ - N° de série : KL1CG26RJAB121807 Bon état général, batterie hors service, problème de démarrage, traces de désiglage | 400 000 |

| | |
|-----|--|
| 144 | <p>CHEVROLET Captiva, 5 places, 13 cv, gasoil 380 000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : CHEVROLET - Type Commercial : CAPTIVA - Immatriculation : 337 485 NC - Kilométrage : 51 970 - 1ere Mise en Service : 24/05/2011 - Modèle : 2011 - Type administratif : CG26RJ - N° de série : KL1CG26RJAB121808 <p>Bon état général, batterie hors service, problème de démarrage, traces de désiglage</p> |
| 145 | <p>CHEVROLET Captiva, 5 places, 13 cv, gasoil 350 000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : CHEVROLET - Type Commercial : CAPTIVA - Immatriculation : 342 134 NC - Kilométrage : 150 614 - 1ere Mise en Service : 20/09/2011 - Type administratif : CG26RJ - N° de série : KL1CG26RJAB120396 <p>Bon état général, batterie hors service, problème de démarrage, traces de désiglage</p> |
| 146 | <p>PEUGEOT Partner, 2 places, 5 cv, gasoil 200 000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : PARTNER - Immatriculation : 338 121 NC - Kilométrage : 69 640 - 1ere Mise en Service : 10/06/2011 - Type administratif : N10PGTCT000V946 - N° de série : VF37A9HTCBBJ605512 <p>Bon état général, rouille sur le capot, batterie hors service, traces de désiglage</p> |
| 147 | <p>PEUGEOT 308, 5 places, 10 cv, gasoil 430 000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 308 - Immatriculation : 341 765 NC - Kilométrage : 30 810 - 1ere Mise en Service : 08/09/2011 - Type administratif : 4E9HJC - N° de série : VF34E9HJCBS173238 <p>Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage</p> |
| 148 | <p>PEUGEOT Partner, 2 places, 5 cv, gasoil 200 000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : PARTNER - Immatriculation : 342 703 NC - Kilométrage : 75 465 - 1ere Mise en Service : 04/10/2011 - Type administratif : N10PGTCT001Z367 - N° de série : VF37A9HTCBBJ673572 <p>Rouille sur le toit, à l'arrière et côté gauche, batterie hors service, traces de désiglage</p> |

| | | |
|-----|--|---------|
| 149 | PEUGEOT Partner, 2 places, 5 cv, gasoil - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : PARTNER - Immatriculation : 342 704 NC - Kilométrage : 86 025 - 1ere Mise en Service : 04/10/2011 - Type administratif : N10PGTCT001Z367 - N° de série : VF37A9HTCBBJ673573 Rouille sur le capot, chocs aile avant gauche, pare choc arrière droite et gauche, batterie hors service, traces de désiglage | 170 000 |
| 150 | PEUGEOT Partner, 2 places, 5 cv, gasoil - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : PARTNER - Immatriculation : 342 705 NC - Kilométrage : 82 587 - 1ere Mise en Service : 04/10/2011 - Type administratif : N10PGTCT001Z367 - N° de série : VF37A9HTCBBJ673574 Rouille sur le capot, rayures arrière droit, sellerie siège conducteur et batterie hors service, traces de désiglage | 180 000 |
| 151 | PEUGEOT Partner, 2 places, 5 cv, gasoil - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : PARTNER - Immatriculation : 342 707 NC - Kilométrage : 71 172 - 1ere Mise en Service : 04/10/2011 - Type administratif : N10PGTCT0013371 - N° de série : VF37B9HTCBBJ707511 Batterie hors service, rouille, claquement moteur, traces de désiglage | 170 000 |
| 152 | PEUGEOT Partner, 2 places, 5 cv, gasoil - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : PARTNER - Immatriculation : 344 229 NC - Kilométrage : 50 950 - 1ere Mise en Service : 18/11/2011 - Type administratif : N10PGTCT0013371 - N° de série : VF37B9HTCBBJ713897 Rouille sur l'ensemble du véhicule, batterie hors service, traces de désiglage | 190 000 |
| 153 | PEUGEOT Boxer, 3 places, 7 cv, gasoil - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : BOXER - Immatriculation : 366 596 NC - Kilométrage : 67 000 environ - 1ere Mise en Service : 10/09/2013 - Type administratif : N10PGTCT002T651 - N° de série : VF3YASMFB12401812 Bon état général, porte-échelles, batterie hors service, pas de puissance moteur, traces de désiglage | 400 000 |

| | | |
|-----|--|---------|
| 154 | <p>Scooter 3 roues PEUGEOT Metropolis, 2 places, 5 cv, essence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : METROPOLIS - Immatriculation : 402 993 NC - Kilométrage : 12 400 environ - 1ere Mise en Service : 21/03/2017 - Type administratif : L5EPGTTM0569193 - N° de série : VGAX1AABAH0000130 <p>Bon état général, batterie hors service</p> | 310 000 |
| 155 | <p>RENAULT Twingo, 4 places, 6 cv, essence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : RENAULT - Type Commercial : TWINGO - Immatriculation : 337 115 NC - Kilométrage : 54 451 - 1ere Mise en Service : 16/05/2011 - Type administratif : M10RENV0010183 - N° de série : VF1CN040545262883 <p>Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage</p> | 360 000 |
| 156 | <p>RENAULT Twingo, 4 places, 6 cv, essence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : RENAULT - Type Commercial : TWINGO - Immatriculation : 337 119 NC - Kilométrage : 26 007 - 1ere Mise en Service : 16/05/2011 - Type administratif : M10RENV0010183 - N° de série : VF1CN040545262890 <p>Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage</p> | 370 000 |
| 157 | <p>RENAULT Twingo, 4 places, 6 cv, essence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : RENAULT - Type Commercial : TWINGO - Immatriculation : 337 123 NC - Kilométrage : 17 309 - 1ere Mise en Service : 16/05/2011 - Type administratif : M10RENV0010183 - N° de série : VF1CN040545282893 <p>Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage</p> | 380 000 |
| 158 | <p>RENAULT Twingo, 4 places, 6 cv, essence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : RENAULT - Type Commercial : TWINGO - Immatriculation : 337 125 NC - Kilométrage : 9184 - 1ere Mise en Service : 16/05/2011 - Type administratif : M10RENV0010183 - N° de série : VF1CN040545262895 <p>Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage</p> | 380 000 |
| 159 | <p>RENAULT Twingo, 4 places, 6 cv, essence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marque : RENAULT - Type Commercial : TWINGO - Immatriculation : 337 127 NC - Kilométrage : 13 039 - 1ere Mise en Service : 16/05/2011 - Type administratif : M10RENV0010183 - N° de série : VF1CN040545262897 <p>Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage</p> | 380 000 |

| | | |
|-----|--|---------|
| 160 | RENAULT Twingo, 4 places, 6 cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : TWINGO - Immatriculation : 338 904 NC - Kilométrage : 36 292 - 1ere Mise en Service : 29/06/2011 - Type administratif : M10RENV0010183 - N° de série : VF1CN040545430072 Bon état général, batterie et embrayage hors service, traces de désiglage | 370 000 |
| 161 | RENAULT Twingo, 4 places, 6 cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : TWINGO - Immatriculation : 345 873 NC - Kilométrage : 15 444 - 1ere Mise en Service : 28/12/2011 - Type administratif : M10RENV0010183 - N° de série : VF1CN040545558948 Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage | 380 000 |
| 162 | RENAULT Mégane, 5 places, 8 cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : MEGANE - Immatriculation : 339 166 NC - Kilométrage : 42 714 - 1ere Mise en Service : 05/07/2011 - Modèle : 2011 - Type administratif : BZ0H05 - N° de série : VF1BZ0H0545424907 Bon état général, batterie hors service, climatisation ne fait plus de froid, traces de désiglage | 400 000 |
| 163 | RENAULT Mégane, 5 places, 8 cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : MEGANE - Immatriculation : 339 167 NC - Kilométrage : 39 715 - 1ere Mise en Service : 05/07/2011 - Type administratif : BZ0H05 - N° de série : VF1BZ0H0545424908 Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage | 400 000 |
| 164 | RENAULT Mégane, 5 places, 8 cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : MEGANE - Immatriculation : 340 405 NC - Kilométrage : 20 857 - 1ere Mise en Service : 03/08/2011 - Type administratif : BZ0H05 - N° de série : VF1BZ0H0545457064 Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage | 410 000 |

| | | |
|-----|--|-----------|
| 165 | RENAULT Mégane, 5 places, 8 cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : MEGANE - Immatriculation : 342 926 NC - Kilométrage : 41 488 - 1ere Mise en Service : 11/10/2011 - Type administratif : BZ0H05 - N° de série : VF1BZ0H0545563177 Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage | 400 000 |
| 166 | RENAULT Mégane, 5 places, 8 cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : MEGANE - Immatriculation : 345 875 NC - Kilométrage : 87 503 - 1ere Mise en Service : 28/12/2011 - Modèle : 2012 - Type administratif : BZ0H05 - N° de série : VF1BZ0H0545563179 Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage | 390 000 |
| 167 | RENAULT Mégane, 5 places, 8 cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : MEGANE - Immatriculation : 349 286 NC - Kilométrage : 53 233 - 1ere Mise en Service : 12/04/2012 - Type administratif : BZ0H05 - N° de série : VF1BZ0H0545583178 Bon état général, batterie hors service, traces de désiglage | 400 000 |
| 168 | DACIA Duster, 5 places, 9 cv, gasoil - Marque : DACIA - Type Commercial : DUSTER - Immatriculation : 346 379 NC - Kilométrage : 65 687 - 1ere Mise en Service : 17/01/2012 - Type administratif : HSDC7N - N° de série : UU1HSDC7N46368837 Bon état général, batterie hors service, moteur bafouille, traces de désiglage | 520 000 |
| 169 | LAND ROVER Defender 110, 5 places, 17 cv, gasoil - Marque : LAND ROVER - Type Commercial : DEFENDER 110 SW - Immatriculation : 366 317 NC - Kilométrage : 95 059 - 1ere Mise en Service : 29/08/2013 - Type administratif : LDHMR8 - N° de série : SALLDHMR8DA466457 Bon état général, batterie et culasse hors service, équipé treuil et galerie, traces de désiglage | 2 250 000 |

Deux possibilités de visites pour les lots 140 à 169 : mardi 26 avril de 13h30 à 15h30 et mercredi 27 avril de 8h00 à 9h15 - 15 rue Forest au CPSM de l'OPT (en prolongement de la rue Eiffel au fond de l'impasse)

Pour rappel la vente a lieu au CENTAL de l'OPT - 1 rue Eiffel, Ducos, à 9h30

ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE:

FAX :

EMAIL :

BANQUE :

COMPTE :

N° de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tss 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

Véhicules et matériels réformés de l'OPT du **27/04/2022** à **98800 NOUMEA**

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de l'étude du montant de mon offre maximum, frais inclus.

| N° de Lot | Descriptif du lot | Offre maximum en F CFP hors frais et hors taxes | Prix adjudgé hors frais et hors taxes |
|-----------|-------------------|--|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DEROULEMENT :

ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère. Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

s'écarter de l'ordre du catalogue,

réunir ou diviser des lots,

retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garantis, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement.

L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

☐ pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluse) ;

☐ pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluse).

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - BCI Trianon

Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 16138102061 RIB 08

FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 Code BIC BCADNCNN

ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de rejet de l'enchère et de continuation de la vente de l'objet sur la mise à prix précédente.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'écarter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

☐ tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,

☐ tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération: enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

- que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.
- que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organismes divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursés.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% TSS incluse.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Décret n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces plafonné à 119 300 Fcfp frais inclus (Décret N° 2018-284 du 18 avril 2018 art. D.112-3 du Code monétaire et financier)

Le commissaire-priseur pourra exiger la signature de l'adjudicataire sur le procès-verbal de vente et sur le décompte du prix de vente qui demeurera annexé audit procès-verbal.

ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluse) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 Fcfp cf. art. 8 ci-dessus) ;
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages-intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais. Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

LE TRANSFERT DE PROPRIETE ET LES GARANTIES

ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement. A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés.

L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGES

ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets.

Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailer.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité

ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.